

Réalisation d'une « étude d'opportunité CLS métropole bordelaise »

Ireps Aquitaine - Juin 2015

LES ACTIVITES NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE :

- Le recueil, le traitement et l'analyse des données issues de l'enquête
- La recherche et l'analyse documentaire
- L'organisation de réunions de restitution et d'échanges
- Les échanges avec les financeurs tout le long de l'étude
- La rédaction du rapport final

LE RECUEIL, LE TRAITEMENT ET L'ANALYSE DES DONNEES ISSUES DE L'ENQUETE

Les publics cibles retenus :

- Des élus des 28 communes membres de la Métropole bordelaise
- Des techniciens des 28 communes membres de la Métropole bordelaise

Le type d'enquête :

Cette enquête repose sur la passation de questionnaires auprès d'un échantillon de personnes représentatives des publics ciblés, à minima 1 élus et 1 technicien par commune. Elle a donc une valeur quantitative de sondage auprès des « décideurs et opérateurs municipaux » concernant la perception des grands enjeux d'un Contrat Local de Santé métropolitain.

De plus, cette enquête doit permettre de recueillir des éléments plus qualitatifs en termes d'attentes et de questionnements sur le sujet, permettre d'interpréter et comprendre les besoins au regard des situations locales. Il s'agit également de récolter des éléments qui contribuent au diagnostic (en matière de problématiques, de populations et de services notamment).

Enfin, l'enquête a un rôle essentiel dans la mobilisation et l'implication nécessaire à la mise en œuvre d'un projet partagé tel que le Contrat Local de Santé de la Métropole bordelaise.

Les modalités de réalisation de l'enquête :

L'enquête est menée par des chargés de projet rattachés à l'antenne de Gironde de l'Ireps Aquitaine. Les élus pourront faire l'objet d'entretiens individuels d'une heure environ, quant aux techniciens, des entretiens collectifs associant plusieurs acteurs municipaux et para-municipaux (CCAS notamment) leur seront proposés, d'une durée d'environ 1h30.

Les recueils reposent sur des entretiens semi-directifs qui font l'objet de deux guides d'entretien distincts selon le profil du répondant. Les réponses aux questions sont saisies ou écrites pendant l'entretien.

Les entretiens sont totalement enregistrés et les grilles d'entretien sont saisies et analysées avec le logiciel Sphinx©.

LA RECHERCHE ET L'ANALYSE DOCUMENTAIRE

Un travail de compilation et d'analyse documentaire permet de recueillir des informations contextuelles et d'ordre général (cadre légal, retours sur expériences, politiques publiques, etc.) ainsi que des informations centrées sur le projet de Contrat Local de Santé métropolitain (configurations intercommunales, compétences et prérogatives, éléments de diagnostic, partenariats et coopérations, etc.).

Les sources documentaires :

Les sources documentaires découlent à la fois de la recherche documentaire réalisée par les documentalistes du centre de ressources de l'antenne Gironde de l'Ireps Aquitaine, des informations fournies par les communes à l'occasion des entretiens, ainsi que des documents transmis par la Métropole et l'ARS d'Aquitaine.

Ce travail a pour objectif de comprendre comment s'articulent les différents enjeux que soulève la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé métropolitain, ainsi que de proposer un cadre d'analyse qui comprenne des valeurs et des références en termes de stratégie et de modes opératoires.

L'ORGANISATION DE REUNIONS DE RESTITUTION ET D'ECHANGES

L'étude comprend deux phases qui nécessitent chacune des temps de restitution et d'échanges avec les protagonistes du CLS. La 1^{ère} phase correspond à la passation de l'enquête et fera l'objet de 3 réunions qui permettront de présenter les résultats de l'enquête à l'échelle des territoires de proximité « rive droite », « sud-ouest » et « nord-ouest ». La ville de Bordeaux, qui correspond au quatrième territoire de proximité de la métropole sera invitée aux 3 réunions collectives précitées.

Ces réunions permettront de rapidement dégager des besoins d'information concernant la démarche de contractualisation.

La seconde phase de l'étude correspond au travail d'analyse et à la formulation de préconisations qui permettent la rédaction du rapport final. Cette étape fera l'objet d'une réunion dédiée à la métropole bordelaise.

LES ECHANGES AVEC LES FINANCEURS TOUT LE LONG DE L'ETUDE ET LA REMISE DU RAPPORT FINAL

Durant la mise en œuvre de l'étude, des échanges fréquents auront lieu avec les représentants de l'ARS Aquitaine et de la Métropole bordelaise.

Des échanges spécifiques seront planifiés pour chaque étape significative de l'étude, à savoir :

- Cadrage et finalisation du cahier des charges (fin juin 2015)
- Point d'étape en cours de passation des enquêtes (fin juillet)
- Achèvement de l'enquête / premiers résultats (mi septembre)
- Préparation des réunions de restitution de l'enquête (début octobre)
- Point d'étape de l'analyse / discussion (fin octobre)
- Achèvement de la rédaction de l'étude / recommandations (début novembre)

LA REMISE DU RAPPORT FINAL

L'achèvement de l'étude donnera lieu à un la rédaction d'un rapport final tiré à une dizaine d'exemplaires, assorti d'une note de synthèse de type « 4 pages ». Les fichiers numériques du rapport final seront transmis aux représentants de l'ARS Aquitaine et de la Métropole bordelaise.

Le rapport final de l'étude sera structuré ainsi :

- Cadre de l'étude
- Spécificités et limites de la méthode retenue
- Résultats de l'enquête
- Recherches et analyses documentaires
- Analyses et interprétations des résultats d'enquête
- Discussions et recommandations
- Références bibliographiques et documentaires

LE BUDGET NECESSAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE :

LA BASE DE CALCUL DES COUTS (TEMPS + FRAIS)

Communes les plus lointaines des locaux de l'antenne Ireps 33 :

- Mairie d'Ambès : 29 km, 30 min estimées
- Mairie de St Aubin du Médoc : 35 km, 38 min estimées

Communes les plus proches des locaux de l'antenne Ireps 33 :

- Mairie de Bordeaux : 3 km, 15 min estimées
- Mairie de St Aubin du Médoc : 3.1 km, 9 min estimées

Soit en moyenne pour un aller, une vingtaine de km à accomplir pour environ 24 min de temps de transport.

Soit pour un trajet (aller/retour) : 40 km pour 50 min de transport en moyenne

Référentiels :

Indice de frais kilométriques pour véhicule personnel (6 CV) : 0.559/km

Coût du temps de travail d'un documentaliste : 412 €/journée, soit 59€/heure

Coût du temps de travail d'un chargé de projet : 630 €/journée, soit 90€/heure

Afin de mener cette étude, l'Ireps Aquitaine mobilisera les diverses compétences qui composent ses services et tout particulièrement les compétences de secrétariat, d'infographiste et de documentaliste et qui sont répercutées sur le coût de travail d'ingénierie de projet (chargé de projet).

LE DEVIS DETAILLE

Coût des déplacements (temps + frais)	<i>40 km pour 50 min de transport par trajet Nombre de km parcourus pour 56 entretiens : 2240 km 2240 km x 0.559</i>	1252€
Temps de transport pour 56 trajets : 46 heures	<i>46 x 90</i>	4140€
Temps de passation, de saisie des grilles et d'analyse des entretiens ?	<i>Passation : environ 1h15 par entretien (1h / élu et 1h30 / techniciens) Temps de passation pour 56 entretiens : 70 heures 70 x 90</i>	6300€
Temps de saisie pour 56 entretiens	<i>Saisie : environ 20' par entretien 28 heures 18 x 90</i>	1620€
Temps d'élaboration et d'analyse de l'enquête	<i>Construction de la méthode, des supports (grilles), prise de rendez-vous, analyse des résultats, réunions internes, création de supports de restitution Temps d'élaboration et d'analyse de l'enquête : 35 heures 35 x 90</i>	3150€
Temps de recherche et d'analyse documentaire	<i>Recherche, compilation et analyse des références documentaires Temps de recherche et d'analyse documentaire : 35 heures 35 x 59</i>	2065€
Temps de rédaction et de finalisation de l'étude	<i>Synthèse des travaux, échanges avec les commanditaires, production du rapport final et du 4 pages Temps de rédaction et de finalisation de l'étude : 35 heures 35 x 90</i>	3150€
Temps de restitution	<i>Organisation de 3 réunions de restitution des résultats de l'enquête et d'une réunion de restitution du rapport final Temps de restitution : 14 heures 14 x 90</i>	1260€
TOTAL : 22937 € TTC		

EN OPTION : Saisie du Verbatim

Coût de la transcription des 70 h entretien (prestataire) : **6000 €**



Lettre d'intention Bordeaux Métropole / ARS Aquitaine pour un partenariat d'actions qualité de vie – santé

Maintenir et améliorer la qualité de vie pour tous, la rendre compatible avec l'accueil de nouveaux arrivants, dans le cadre de la métropolisation qui induit un changement d'échelle, nécessite une approche plurielle et innovante des questions de santé.

La qualité de vie et l'accès à la santé constituent des axes de développement de la métropole bordelaise et visent à garantir, sur son territoire, l'égalité de tous à une qualité de vie optimale. Cette qualité de vie, bien réelle sur notre territoire, repose sur des facteurs multiples : le «cadre de vie» (climat, patrimoine naturel, architectural ou culinaire...) y joue un rôle essentiel tout comme les modes de vie et les pratiques urbaines favorisant le bien être physique et mental. A ce titre, l'ensemble de l'offre urbaine, en matière de transport, d'aménagement de l'espace public, d'éducation, d'espaces naturels, de santé, de services publics, de culture et de sport... et son accessibilité, contribuent au bien-être et à la conservation de notre capital santé initial.

Partenaire de Bordeaux Métropole sur les problématiques de santé environnementale, l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Aquitaine s'emploie à mener une politique de santé adaptée au territoire et à ses populations. Interlocuteur unique, opérant selon une approche globale et transversale de la santé, elle met en œuvre son Projet Régional de Santé (2012 – 2016) qui vise à promouvoir la prévention et la réduction des inégalités de santé.

La métropole bordelaise et l'ARS Aquitaine ont ainsi l'intention de mener une action inédite, concertée et coordonnée en santé publique. Elle se concrétisera par la poursuite et la valorisation des actions d'ores et déjà expérimentées, le lancement de projets réalisables sur le court terme mais aussi des interventions plus structurantes. Un contrat local de santé métropolitain pourra être signé afin de formaliser ces engagements. Il constituera un appui au CLS de la ville de Bordeaux, signé en 2013, de même qu'aux communes souhaitant s'inscrire dans cette démarche, et il élargira son spectre d'intervention au regard des compétences propres de Bordeaux Métropole. Ces niveaux de compétences métropolitain et infra métropolitain seront à identifier et les mutualisations recherchées.

Une feuille de route esquissant la méthodologie et les actions à entreprendre est annexée à cette lettre d'intention.

Alain Juppé
Président de Bordeaux Métropole
Maire de Bordeaux

Michel Laforcade
Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine

CONVENTION I.R.E.P.S. Aquitaine 2015
Subvention de fonctionnement

ENTRE

L'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (I.R.E.P.S.) Aquitaine
représenté par son Président, Monsieur François Dabis, dûment habilité aux présentes et désigné ci-après « le maître d'oeuvre », dont le siège social est situé au 6, quai de Paludate 33800 Bordeaux.

ET

Bordeaux Métropole, représentée par son Président, Monsieur Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil de Métropole n° ?? en date du 25 septembre 2015, et domiciliée Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

L'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (I.R.E.P.S.) Aquitaine est une association Loi 1901 assurant une mission de service public dans le cadre de la politique de santé publique définie du niveau national au niveau local.

Elle offre un appui aux acteurs sociaux, médicaux, sanitaires et éducatifs en matière d'éducation et de promotion de la santé.

Elle développe des actions en direction de publics variés : jeunes, personnes âgées, personnes en situation de précarité, salariés en entreprise.

Elle contribue à l'orientation des stratégies de santé publique en Aquitaine.

L'IREPS Aquitaine apporte son expertise au plus près des territoires comme au niveau régional. Les antennes assurent un rôle local de référent et de centre de ressources.

L'IREPS Aquitaine, appuyée par l'Agence régionale de santé (ARS) d'Aquitaine, a proposé de réaliser une étude d'opportunité indispensable à l'élaboration des grandes orientations du Contrat local de santé métropolitain.

Le coût de cette étude est de 22 937 €. L'ARS prend à sa charge 15 000€. Il a été convenu que Bordeaux Métropole, fortement intéressée par cette étude, complèterait le financement à hauteur de 7 937€.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention porte sur le versement de l'aide financière de Bordeaux Métropole et les engagements réciproques souscrits par les partenaires signataires de la présente.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Pour contribuer au financement de la réalisation de l'étude d'opportunité du contrat local de santé métropolitain, Bordeaux Métropole s'engage à verser une subvention de 7 937€.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Bordeaux Métropole s'engage à verser les fonds de la façon suivante :

50% de sa participation, soit 3 969€ TTC seront versés à compter de la signature de la présente, sur production :

- d'un relevé d'identité bancaire

Le solde de 50 %, soit 3 968€, sera versé au terme de l'étude sur présentation :

- du rapport final de l'étude, et de la tenue des réunions de restitution dédiées,
- de la copie de la facture relative à la réalisation de l'étude.

Les sommes correspondantes seront versées par Bordeaux Métropole entre les mains de l'agent comptable de l'IREPS Aquitaine.

ARTICLE 4 : DUREE D'EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties. Elle prendra fin à la date lors de la présentation par le bénéficiaire des pièces justificatives exigées pour le versement du solde.

ARTICLE 5 : LITIGES

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention, sera déféré auprès du tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de l'I.R.E.P.S.Aquitaine

Pour le Président et par délégation
La Vice – présidente
de Bordeaux Métropole

François Dabis

Anne Walryck